Lettre d'infos

Association Maillage

N° 84 – AOÛT 2010

C.N.I.L: DISPENSE DE DECLARATION

une nouvelle délibération précise les modalités

Par une délibération du 10 juin 2010, la **Commission Nationale Informatiques et Libertés** (CNIL) dispense *de déclaration les traitements automatisés de données à caractère personnel mis en œuvre par des organismes à but non lucratif.*

En clair cette décision dispense la plupart des associations de déclarer leurs bases de données de membres ou de donateurs contenant des données personnelles.

La délibération (visible ici: http://tinyurl.com/3ytv5t8) précise quelles données et quelles utilisations de ces données sont dispensées ou pas. Le tableau suivant vous les présente de manière synthétique:

Vos annonces

CAP SOLIDARITES, asso d'accompagnement de projets de solidarité internationale, recherche des bénévoles pour la prochaine campagne alimen'TERRE.

Cap solidarites est animateur de cette campagne réunisssant 30 structures et qui a pour but **d'informer l'opinion publique sur les causes de la faim dans le monde et de promouvoir le respect du droit à l'alimentation.**

La campagne aura lieu en octobre (village associatif, communication, diffusion de films). Si vous souhaitez en savoir plus ou vous proposer comme bénévole, vous pouvez contacter cap solidarités avant le 14 septembre au 03 20 53 20 64 ou capsolidarites@capsolidarites.asso.fr (voir aussi l'affiche jointe à cette Lettre.)

	Type de données	Utilisation des données
DISPENSE DE DECLARATION	— l'identité : nom, prénoms, sexe, date de naissance, adresse, numéros de téléphone (fixe et mobile) et de télécopie, adresse de courrier électronique ; — les informations relatives à la gestion administrative de l'organisme : état des cotisations, position vis-à-vis de l'association, informations strictement liées à l'objet statutaire de l'organisme, identité bancaire pour la gestion des dons ; — données de connexion (date, heure, adresse internet protocole de l'ordinateur du visiteur, page consultée) à des seules fins statistiques d'estimation de la fréquentation du site.	— l'enregistrement et la mise à jour des informations individuelles nécessaires à la gestion administrative des membres et donateurs, en particulier la gestion des cotisations, conformément aux dispositions statutaires qui régissent les intéressés — d'établir, pour répondre à des besoins de gestion, des états statistiques ou des listes de membres ou de contacts, notamment en vue d'adresser bulletins, convocations, journaux. [...]. — d'établir des annuaires de membres, y compris lorsque ces annuaires sont mis à la disposition du public sur le réseau internet. [...] ; — d'effectuer par tout moyen de communication des opérations relatives à des actions de prospection auprès des membres, donateurs et prospects.
DECLARATION OBLIGATOIRE	— les données qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci (art. 8 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée) ; — les données concernant les infractions, condamnations ou mesures de sûreté (art. 9 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée) ; — les données relatives aux difficultés sociales et économiques des personnes ; — le numéro d'inscription au répertoire d'identification des personnes (numéro INSEE ou numéro de sécurité sociale).	Toute autre utilisation

C'est faire honneur au soleil que de se lever après lui.

Yvan Audouard

Lettre d'infos

Association Maillage

Agenda

Les **Maisons des associations (MDA) de Roubaix, Tourcoing et Lille** organisent leur 3e université d'été de la communication associative, en collaboration avec l'école Supérieure de Journalisme de Lille.
Les militants et responsables associatifs, les chargés de communication, les journalistes, les élus etc...sont conviés les 9 et 10 septembre 2010, à la MDA de Lille, pour participer aux différents ateliers et conférences.
Parmi les ateliers notons ces quelques thèmes:
Monter un événement, en assurer la communication; Ecrire pour Internet; Motiver et valoriser les bénévoles...
Pour participer: inscription nécessaire avant le 03 septembre.
Tous les renseignements et le programme téléchargeable sont ici: http://tinyurl.com/comasso

Le Forum Régional des Outils Pedagogiques sur le développement durable aura lieu, pour sa onzieme edition, en octobre et en plusieurs lieux de la région.
Organisé par un regroupement d'acteurs de l'environnement et de la solidarité internationale, ce forum est destiné aux acteurs de l'éducation et de l'animation. Sur place, plus de 60 strutcures associatives ou publiques présenteront leurs outils pédagogiques, des temps spécifiques seront dédiés aux enseignants, et des présentations flash expliqueront les divers dispositifs d'aide au montage de projet.
En savoir plus: http://tinyurl.com/2wflnhs

Le grand emprunt: et l'ESS ?

La caisse des dépots en charge de 100 M € pour l'ESS

Par une convention publiée au au Journal officiel le 20 juillet, l'Etat confie à la Caisse des dépôts la gestion de 100 millions d'euros, issus du grand emprunt national, pour soutenir l'économie sociale et solidaire.
L'objectif de ce dispositif est de soutenir plus de 2000 entreprises et de créer ou consolider plus de 60 000 emplois.
Pour ce faire, à partir de septembre, la Caisse des dépôts lancera un appel à candidatures à l'issue duquel seront retenus les opérateurs financiers nationaux ou régionaux qui agiront en tant que co-investisseurs dans les opérations de financement des entreprises.
Ces interventions reléveront de financement en quasi fonds-propres (contrat d'apport associatif, prêt participatif...) pour les structures de l'économie sociale (associations, coopératives...).
La gouvernance sera assurée par :
-un comité stratégique et d'évaluation (composé de représentants de la Caisse des Dépôts, de l'Etat et du secteur de l'économie sociale et solidaire) qui définira l'ensemble des règles d'intervention
-un comité d'engagement national, présidé par la Caisse des Dépôts, qui pourra déléguer sa capacité de décision à des comités régionaux, présidés par les directeurs régionaux.
Pour en savoir plus: http://tinyurl.com/2wk9uqj et http://tinyurl.com/357afcm

Reveillons de la solidarité

Un appel à projets de la fondation de France

A travers cet appel à projets, auquel il faut **répondre avant le 24 septembre**, la Fondation de France souhaite soutenir *l'organisation de réveillons solidaires conçus PAR et POUR des personnes en difficulté et isolées.*
Par ailleurs, ces réveillons peuvent être aussi l'occasion de *favoriser échanges et rencontres entre des populations qui ne se côtoient pas forcément*

Les projets déposés devront se dérouler **entre le 22 décembre 2010 et le 5 janvier 2011.**
Le public isolé et en difficulté auquel ils s'adressent devra y participer activement et partagera les responsabilités et les décisions avec les professionnels.

Seuls des organismes à but non-lucratif, et dont l'action auprès de personnes en difficulté est pérenne, peuvent répondre à cet appel.
Les petites associations n'ayant pas accès à d'autres ressources privées (collectes dons) seront privilégiées.
Pour voir l'appel à projets et télécharger le dossier de demande: http://tinyurl.com/reveilsol